



Contrat AMAP Vert de Terre



Panier produits laitiers Octobre 2018 à mars 2019

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Réfèrent(e)
	Gaec des Rapilles	Mireille Philibert
Nom :	97 chemin de Rivet 38 360 Engins	457 chemin de Payonère 38 250 Villard de Lans
Prénom:		
Adresse:	Alain Francoz Philippe Moinier	tél : 04 56 45 62 48 06 44 02 42 90
Tél :	Tel 04 76 94 45 02	
Mél :	desrapilles.gaec@terre-net.fr	Mireille.phili@gmail.com

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/10, 2^{ème} chèque : 15/12, 3^{ème} chèque : 15/02

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2018

Panier 1	16 euros	Panier 2	11 euros	Panier 3	10 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	

Entourez ce que vous aimeriez avoir et ajoutez des précisions sur la ligne en pointillés (ex: seulement bleu ou 4 yaourts seulement ou etc...).

Rajoutez 1,20 € par litre de lait désiré prévoyez le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE				
V 5	V 12	V 19	V 26		V 2	V 9	V 16	V 23	V 30	V 7	V 14	V 21	V 28	
JANVIER					FEVRIER					MARS				
V 4	V 11	V 18	V 25		V 1	V 8	V 15	V 22		V 1	V 8	V 15	V 22	V 29

Montant total de la commande : €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à le

Le consom'acteur

Le producteur